



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

sécurité routière

Question au Gouvernement n° 1840

Texte de la question

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

M. le président. La parole est à M. Dino Cinieri.

M. Dino Cinieri. Ma question s'adresse au Premier ministre et j'y associe l'ensemble des députés du groupe Les Républicains. La diminution du nombre de victimes d'accidents de la route est un objectif que tout le monde partage. Nous connaissons tous des familles endeuillées, parfois décimées, à cause de l'alcool, de la drogue ou de la vitesse au volant.

Bien évidemment, nous déplorons tous le saccage de nombreux radars automatiques.

Un député du groupe LaREM . Ah !

M. Dino Cinieri. La limitation généralisée de la vitesse à 80 kilomètres par heure sur le réseau secondaire, que vous avez imposée sans concertation l'an dernier n'a pas eu les effets attendus. En effet, le nombre de morts sur les routes a augmenté de 17,1 % en février avec 253 personnes tuées, soit 37 de plus qu'en février 2018. Depuis un an, nous vous le répétons : la sécurité routière ne peut pas se réduire à un abaissement général de la vitesse car les causes des accidents sont multiples.

M. Laurent Furst. Eh oui ! La démagogie, ça marche dans les deux sens.

M. Dino Cinieri. Il est absurde, monsieur le Premier ministre, de fixer depuis Paris une vitesse générale alors que les élus locaux, qui connaissent parfaitement leur territoire, sont les mieux placés pour décider au cas par cas de la vitesse maximale qui doit être autorisée. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LR. - M. Meyer Habib applaudit également.)*

À l'occasion du débat public, le Président de la République a dit vouloir trouver « une manière plus intelligente de mettre en œuvre » cette limitation. C'est ce qu'ont fait les sénateurs en adoptant la semaine dernière, contre l'avis du Gouvernement, un amendement permettant aux présidents des conseils départementaux et aux préfets de choisir les limitations de vitesse pouvant descendre à 70 kilomètres par heure si nécessaire.

Monsieur le Premier ministre, allez-vous enfin écouter les parlementaires de terrain qui proposent une mesure équilibrée répondant à la fois aux impératifs de sécurité routière et aux préoccupations de nos concitoyens qui, en zone rurale, n'ont pas de solution alternative à l'utilisation des véhicules personnels pour aller au travail, à des rendez-vous médicaux ou pour accompagner leurs enfants à l'école. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LR. – Mme Marie-France Lorho applaudit également.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'intérieur.

M. Laurent Nunez, secrétaire d'État auprès du ministre de l'intérieur. Vous avez raison de souligner, monsieur le député, que la lutte contre l'insécurité routière est une grande cause nationale ; vous avez raison de rappeler que nous avons, dans ce cadre, proposé une expérimentation visant à limiter la vitesse à 80 kilomètres par heure sur le réseau routier secondaire – mesure qui en accompagne d'ailleurs bien d'autres, aussi ne saurait-on réduire la panoplie du dispositif de lutte contre l'insécurité routière à cette seule limitation de vitesse dont je répète qu'il s'agit d'une expérimentation qui donnera lieu à une évaluation dans la plus grande transparence. Et il n'est pas très juste, pour être honnête, d'évaluer d'ores et déjà cette disposition à la lumière de l'augmentation de la mortalité routière selon les chiffres des mois de janvier et février. Je ne conteste d'ailleurs pas cette augmentation, bien réelle, de 3 % au mois de janvier et de 17 % en février.

Nous imputons très largement, vous le savez, cette évolution à une cause que vous avez vous-mêmes signalée : la dégradation des radars. En effet, trois quarts d'entre eux ont été dégradés, ce qui a entraîné un énorme relâchement des comportements. Ceux qui ont commis ces dégradations portent une lourde responsabilité dans l'évolution de la mortalité routière et certains répondent d'ailleurs de leurs actes devant la justice puisque identifiés, interpellés et confondus. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.)*

M. Sylvain Maillard. Très bien !

M. Laurent Nunez, secrétaire d'État. Pour ce qui est de la limitation de la vitesse à 80 kilomètres par heure sur le réseau secondaire, pour répondre précisément à votre question, les chiffres dont nous disposons, et qui seront communiqués dans le cadre de l'évaluation déjà évoquée, montrent au contraire que cette mesure a entraîné, au cours des seconds semestres des cinq dernières années, une baisse de la mortalité de 13 % et que 116 vies ont été épargnées en 2018. Nous aurons l'occasion d'en discuter dans le cadre du grand débat, de même que nous pourrions discuter de la proposition adoptée par voie d'amendement au Sénat.

M. Vincent Descoeur. Ce n'est pas très convaincant.

M. Laurent Nunez, secrétaire d'État. Comme le Président de la République s'y est engagé, nous pourrions débattre de cette évaluation tous ensemble. En attendant, je ne peux pas vous laisser dire, en vous fondant sur les chiffres de janvier et février, que cette mesure aurait provoqué une hausse de la mortalité car c'est faux. *(Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.)*

M. Vincent Descoeur. Il faut renoncer à la limitation à 80 kilomètres par heure !

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1840

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur (M. le secrétaire d'État auprès du ministre)

Ministère attributaire : Intérieur (M. le secrétaire d'État auprès du ministre)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 avril 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [3 avril 2019](#)